



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : TARIFS DE SOUS OCCUPATION DE  
LA BOUTIQUE EPHEMERE SITUÉE 25 BIS RUE  
RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-23-136  
EN DATE DU 16 MARS 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2022 décidant l'acquisition d'un fonds de commerce sis 25 bis rue Raymond du temple ;

Considérant l'acte de cession de fonds intervenu le 30 janvier 2023 ;

Considérant la volonté de la Ville d'offrir à des créateurs ou des artisans l'espace sis 25 bis rue Raymond du temple pour faire connaître leurs réalisations ;

Considérant la décision n°DM-20-212 en date du 14 septembre 2020 fixant les tarifs de location de la boutique éphémère;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire évoluer les tarifs de sous location ;

## D É C I D E

**DE FIXER** les montants de sous location du local commercial comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023:

- 450 € la semaine (du lundi au dimanche), charges comprises de janvier à juillet et de septembre à décembre de chaque année ;
- 400 € la semaine (du lundi au dimanche), charges comprises pour le mois d'août de chaque année ;
- 400 € la semaine, dès lors que la semaine comprend un lundi férié ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230316-lmc1H10518H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/03/2023  
Date de Publication : 17/03/2023